



Comité de quartier des Sept Deniers
cq7deniers@gmail.com
06 68 09 29 24

M. Jean-Luc MOUDENC,
Président de Toulouse Métropole

Objet : Aménagements sur la route de Blagnac nord

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

La route de Blagnac est un axe structurant pour le quartier : voie de circulation locale, voie de transit, desserte de commerces et desserte de zones résidentielles. Elle offre toutefois deux ambiances assez différentes. Sur sa partie Nord, entre le rond-point Jean Bégué et le rond-point Pierre Mounicq, elle est pratiquée comme une zone d'**entrée de ville**, mais pas encore comme la ville. Il en résulte (malgré qu'elle soit limitée à 30km/h) une vitesse excessive des véhicules. Elle est pourtant de plus en plus pratiquée à pied pour se rendre à l'école ou au cœur de quartier.

Elle est fréquemment citée dans les réunions du quartier comme une voie à rénover, chaussée et trottoirs, et **à apaiser** (d'ailleurs sur toute la traversée du quartier y compris sur la zone sud plus commerciale).

Le comité de quartier a ainsi organisé le 16 juin dernier une déambulation le long de cette rue, partie nord, pour aller à la rencontre de ses habitants. L'objectif de cette déambulation était d'échanger avec les riverains et de constater les dysfonctionnements en termes de mobilité et de circulations de tous modes : automobile, piétonne, cycliste, en poussette, en fauteuil, ... sur la chaussée et sur les trottoirs.

Nous avons relevé un certain nombre de points « noirs » : **largeur des trottoirs** (conditionnée par les platanes), positionnement de **poubelles** ou de **bacs à verres, plateau surélevé** ne réduisant pas la vitesse, marchabilité réduite avec une poussette ou en fauteuil, **stationnements auto gênant** ou bloquant la circulation piétonne, revêtement bosselé sur la chaussée et les trottoirs, racines, réverbère au milieu du passage piétons, **descente protégée** du trottoir pour les **PMR** ...

En outre, durant les deux heures passées à arpenter la route, nous avons pu constater une **vitesse excessive** de beaucoup de véhicules, pour certains probablement au-dessus de 50km/h, ainsi que des dépassements de véhicules. Le plateau surélevé au milieu de cette portion étant trop bas, ne contribue aucunement à ralentir la vitesse et ainsi à protéger le passage piétons ou à assurer une régulation de la vitesse. Ce qui confère à cette section une ambiance inconfortable.

Lors de cette déambulation, les riverains rencontrés, au-delà des dégradations de surface, nous ont en général fait part d'un fort inconfort lié à la vitesse excessive, entraînant bruit et pollutions, **avec un ressenti d'insécurité**, en particulier pour la circulation à vélo des plus jeunes sur les bandes cyclables. **Des parents nous ont confié ne pas vouloir laisser leurs enfants collégiens prendre le vélo pour aller au collège en empruntant la bande cyclable sur cette route.**

La qualité de revêtement de la chaussée est excessivement dégradée, vous le savez. Ces dégradations étant la conséquence des travaux mal effectués par l'entreprise Enedis et ses prestataires, nous espérons que les travaux de remise en état seront bien à la charge de l'entreprise comme cela a déjà été évoqué. Je vous remercie de nous faire part de l'issue des démarches que vous deviez engager à cet effet.

Vous trouverez ci-joint le **relevé des observations effectuées lors de cette déambulation**, avec une série de points noirs dont nous demandons le traitement. Nous sommes bien évidemment à disposition de vos équipes pour échanger et si besoin en se rendant sur place.

Au-delà de la résorption de ces points noirs, il nous apparaît souhaitable d'engager une **réflexion pour un apaisement global** de la route de Blagnac, qu'il convient de considérer comme un axe de la ville et non pas comme un accès à la ville qui commencerait au rond-point Jean Bégué. Un travail d'urbanisme comme celui réalisé sur la partie Sud pourrait par exemple être engagé, avec des zones de végétalisation. **Cet axe, large et rectiligne, incite fortement à la vitesse** (ce qui est d'ailleurs également constaté sur la partie sud de la rue).

Il nous semble que la rénovation programmée de la voie doit aussi avoir pour objectif une réduction durable de la vitesse. C'est ce que nous souhaitons, en vous proposant d'examiner la possibilité des aménagements concrets suivants, adaptés à la morphologie contrainte de la rue :

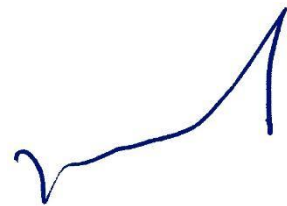
- La création de **plateaux traversants véritablement surélevés**, implantés aux points de forte traversée piétonne pour contraindre physiquement et durablement la vitesse des véhicules (comme on le trouve devant l'école).
- Une réduction de la bande de roulement des véhicules de 7,60m actuellement à 6,00m ou 6,50m comme la première partie de la route de Blagnac rénovée récemment, afin d'obtenir :
 - Un **rétrécissement physique de la chaussée** par l'élargissement des trottoirs.
 - Et/ou un **rétrécissement optique de la chaussée** par la matérialisation de rives contrastées **plus larges** pour les vélos. Ce qui permettrait à la fois d'améliorer la largeur des bandes cyclables voir d'isoler et de sécuriser l'une d'entre elles.
- L'installation de **chicanes**.

- L'optimisation et l'encadrement strict du **stationnement** en créant des alvéoles bien délimitées entre les platanes, empêchant les empiètements sur les trottoirs.
- Se servir de la création d'une nouvelle voirie vers JOB 2 (119 route de Blagnac ?) pour apaiser ce secteur.
- L'implantation d'un dispositif de **contrôle de la vitesse** (type radar pédagogique ou répressif) en appui des aménagements précités.

Nous souhaitons que le projet de réfection du revêtement de la chaussée soit différé, pour permettre une réflexion sur les aménagements à associer à cette rénovation. Cette réflexion pourrait intégrer également les projections de circulation à venir, de tous modes, avec les nouveaux habitats programmés et l'arrivée du métro.

Le comité de quartier est pleinement disponible pour rencontrer vos équipes et travailler dans ce sens.

Vous remerciant par avance, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, l'expression de nos meilleures salutations.



Vincent BERMOND

Président du comité de quartier des Sept Deniers

Copie à :

Olivier ARSAC, Maire du quartier des Sept Deniers

Maxime BOYER, Vice-Président de Toulouse Métropole en charge des déplacements et des nouvelles mobilités

Analyse marchabilité - Largeurs trottoirs coté impairs

Nom de la voie	Tronçon	Largeurs des trottoirs
Route de Blagnac	Job – Pont de Blagnac	maxi 4,4 m, élargissements avec arbres entre 1,20 et 1,40 m Plusieurs élargissements à 1,10 m 130 - passage piétons - 1,10 à 3,30 m 142 - passage piétons - 1,20 à 3,40 m 160 - garage - 3,50 m 176 - arrêt bus - 3,20 m

Points noirs

localisation	Statut	Photos
Rond-point Jean Bégué	Impossibilité de rejoindre le côté impair de la route de Blagnac en traversant au niveau du rond-point Jean Bégué. Après la traversée il n'y a aucun passage piéton Chemin de la Garonne : Mettre un passage protégé en sortie trottoir vers chemin Garonne en face du 1bis chemin de la Garonne.	
Rond-point Jean Bégué	Pour l'arrivée vers la route de Blagnac en traversant sur le passage piéton en arrivant du chemin Chaubet ou du chemin Garric, le trottoir est à ce jour trop étroit devant la démolition pour une circulation apaisée de fauteuil roulant ou de poussette	
113 route de Blagnac	2 voitures garées sur le trottoir : mettre potelets pour empêcher le stationnement : largeur minimale pour passage PMR non assurée	

Analyse marchabilité Route de Blagnac partie nord

		
117 route de Blagnac	La largeur des trottoirs à l'emplacement des platanes ne fait que 1,20m sur la grande majorité de cette partie nord de la route de Blagnac.	
125 route de Blagnac	Poubelle empêchant le passage avec de plus des voitures garées sur le trottoir	

Analyse marchabilité Route de Blagnac partie nord

127 route de Blagnac	Point dangereux avec une coupe de poteau de téléphone à 10 cm du sol.	
129 route de Blagnac	Plusieurs dégradations du trottoir à partir du 129 route de Blagnac et au-delà	
137 route de Blagnac	Une grosse racine sur trottoir, gêne l'entrée vers le parking d'une maison	

Analyse marchabilité Route de Blagnac partie nord

139 route de Blagnac	Présence d'un bateau non justifié ; proposition d'aménager cette partie du trottoir avec de la végétalisation	
	Bac ramasse verre sur trottoir au niveau de l'arrêt Pierre Mounicq du bus n° 70, le déplacer ailleurs	

Analyse marchabilité - Largeurs trottoirs coté pairs

Nom de la voie	Troncon	Largeurs des trottoirs
Route de Blagnac	Job – Pont de Blagnac	maxi 4,4 m, élargissements avec arbres entre 1,20 et 1,40 m 130 - passage piétons - 1,10 à 3,30 m 142 - passage piétons - 1,20 à 3,40 m 160 - garage - 3,50 m 176 - arrêt bus - 3,20 m

Identification points noirs :

Localisation	Statut et photos	
118 route de Blagnac	2 potelets installés pour empêcher le stationnement sur un seul coté de la rue, pourquoi pas les deux ? Un stationnement a-t-il été autorisé au niveau du cabinet de Kinésithérapeute sur l'espace public ? Si un stationnement s'avère nécessaire, transformer une partie du trottoir en place de parking	
142 route de Blagnac	Voitures garées sur le trottoir : mettre des potelets	
142 route de Blagnac	Absence de BEV (Bande d'Éveil et de Vigilance) sur le passage piéton Améliorer la signalétique pour mentionner le cheminement vers la rue Hubert Flourac Le plateau surélevé présent à ce niveau apparaît inopérant pour réduire la vitesse	

Analyse marchabilité Route de Blagnac partie nord

166 route de Blagnac	Des voitures du garage du 166 route de Blagnac entravent périodiquement le cheminement piéton	
174 route de Blagnac	Racine de platane de 5 à 6 cm de hauteur entravant le passage piétons/PMR : il ne reste de 0,5m disponible pour le passage	

Synthèse

Les trottoirs ne peuvent être partout aux normes de 1,40m dû à la présence de nos platanes.

La qualité des trottoirs est globalement dégradée en de multiples endroits de cette partie nord de la route de Blagnac ; le passage en certains endroits y est inconfortable, voire impossible pour les PMR ou familles avec poussettes.

Nous demandons à ce que les points noirs mentionnés dans cette étude, pour certains déjà cités dans les diagnostics précédents soient traités en priorité, et qu'une étude de révision d'ensemble soit menée.

La présence des platanes ne peut être une raison pour ne pas procéder à des améliorations et végétalisations telles que celles opérées sur la partie sud de la route de Blagnac

Le constat d'une vitesse excessive des véhicules motorisée est à nouveau mentionné, la présence du seul plateau ralentisseur ne faisant pas son effet escompté.

CQ7D - Frédéric Cardon-Dubois

2P2R - Didier Joint